



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Mairie de Fréville-du-Gâtinais

ARRÊTÉ N°A2024_11

de circulation avec déviations lors d'une manifestation - Randonnée

Le Maire de Fréville-du-Gâtinais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et le Code Pénal,

Vu la déclaration de Mr Jean-Luc FRANCCART, agissant en qualité de Président de Fréville Anim' pour l'organisation d'un dîner-étape en randonnée pédestre, sur Fréville-du-Gâtinais, le samedi 22 juin 2024 à partir de 18h00 jusqu'au dimanche 23 juin 2024 vers 01h00,

Considérant que le circuit de la randonnée emprunte les routes et chemins de la commune,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de circulation, par mesure de sécurité, de veiller à l'intérêt de l'ordre public et à la sécurité des usagers de la voie publique en réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur certaines voies communales,

ARRÊTE

Article 1 : Le **samedi 22 juin 2024**, afin d'organiser une randonnée pédestre dinatoire en étapes, organisé par Mr Jean-Luc FRANCCART, Président de Fréville Anim', la circulation sera interdite sur les voies communales suivantes aux horaires indiqués :

- la Route de Montesson (VC 2), du Bourg au Chemin Rural n°40, dans les 2 sens, de 17h00 à 22h00. Les véhicules venant de Saint-Loup-des-Vignes et de Montliard seront déviés ;
- la Route du Silo du CR n°29 dit de la Moinerie au Bourg, dans les 2 sens, de 18h00 à 00h30 ;

Article 2 : Les prescriptions ci-dessus énoncées feront l'objet d'une pré-signalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur par l'organisateur.

Article 3 : Un passage sera laissé libre afin de faciliter le passage des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie ainsi que pour les Services de Gendarmerie.

Article 4 : Le Maire et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- à la Brigade de Gendarmerie de Bellegarde,
- à la Brigade de Gendarmerie de Beaune-la-Rolande,
- au SDIS de Bellegarde,
- au SDIS de Beaune-la-Rolande,
- à la Mairie de Saint-Loup-des-Vignes,
- à la Mairie de Montliard,
- à la Mairie de Quiers-sur-Bezone.

Fait à Fréville-du-Gâtinais, le 29/05/2024
Le Maire,
André POISSON

